

LE POUVOIR D'ACHAT de 800 000 pensionnés VA AUGMENTER

► Malgré un gouvernement en affaires courantes, trois mesures ont été prises concernant les pensions depuis le mois de janvier. Celles-ci s'inscrivent dans une politique de renforcement du pouvoir d'achat des pensionnés menée par le ministre fédéral des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR).

LA PENSION MINIMUM REVUE À LA HAUSSE

“Durant cette législature, on a augmenté la pension minimum comme on ne l'avait jamais fait précédemment”, affirme le ministre qui précise que la pension minimum des indépendants a été augmentée de 193 € par mois, pour une carrière complète, soit de 2 400 € par an et de 130 € par mois pour les salariés, soit de 1 500 € par an. “Ce sont des sommes très importantes, qui représentent des augmentations nettes en poche”, souligne-t-il.

La semaine dernière, le ministre a acté la 5^e augmentation – de 0,7 % – des pensions minimums de la législature. “Ça concerne 333 000 personnes. Cette dernière augmentation, qui constitue un budget de 34 millions, prendra effet le 1^{er} mars.”

Récemment, le Parti socia-

liste a déclaré que la pension minimum à 1 500 € serait l'une de ses priorités au niveau fédéral. “Ça revient à 2,3 milliards, je voudrais qu'on m'explique le financement d'une telle mesure”, rétorque Daniel Bacquelaine. “Je m'étonne d'ailleurs qu'après avoir eu 10 ministres socialistes sur ce sujet ces 25 dernières années, ils ne l'aient pas fait plus tôt. Depuis 2014, j'ai réalisé la plus forte augmentation qui n'a jamais eu lieu sous un gouvernement en matière de pensions minimums (le gouvernement Di Rupo les avait augmentées de 57 €, par mois, pour un salarié isolé, NdLR). Moi, je suis dans les actes. Je leur laisse le ministère de la parole. On doit faire en sorte que le système soit financièrement soutenable et socialement performant. Tout programme qui fait fi de l'un ou de l'autre est un programme irresponsable et démagogique. Je m'étais engagé à ce que la pension minimum soit au-dessus du seuil de pauvreté. C'est fait. On est maintenant à 1 253 € pour une pension minimum, carrière complète (le seuil de pauvreté en Belgique était de 1 115 € en 2018, NdLR).”

Pour autant, le ministre ne croit pas qu'il faille s'arrêter là : “Je pense que dans la législature prochaine, on doit de nouveau

augmenter la pension minimum entre 150 et 200 €. Si on continue la politique que j'ai menée, on arrivera progressivement à une pension minimum supérieure à 1 400 €, pour 45 ans de carrière. Mais vouloir le faire, dès maintenant, à 1 500 €, ce n'est pas réaliste.”





COTISATION DE SOLIDARITÉ : LES PENSIONS LES PLUS BASSES NE PAYENT PLUS

Une autre mesure portant sur la cotisation de solidarité sera effective le 1^{er} mars. Cette cotisation est une retenue sociale progressive sur le montant brut total des pensions. Un budget de 50 millions est consacré à cette mesure qui bénéficie prioritairement aux pensions les plus basses. “On a relevé les seuils (à partir desquels un pensionné doit payer cette cotisation, NdLR) de 2 358 € à 2 594 € pour un isolé et de 2 726 € à 2 999 €, pour un pensionné à charge de famille. Ça veut dire une augmentation qui peut aller jusqu'à 22 € supplémentaires en poche par mois, donc 250 € par an.”

191 000 pensionnés sont concernés. 91 000, ne paieront plus du tout de cotisation de solidarité et 100 000 bénéficieront d'une réduction.

Clara Veszely

VOICI CE QUE LES PENSIONNÉS VONT TOUCHER SI LE PIÈGE FISCALE EST RÉSOLU

	Emile, isolé, revenu imposable exclusivement composé d'une pension de 1 333 € par mois brut.	+ 183 €/an net soit 15,25 €/mois
	Roxanne, isolé, revenu imposable exclusivement composé d'une pension de 1 458 € par mois brut.	+ 288 €/an net soit 24 €/mois
	Marc et Betty, couple marié. Marc a une pension de 2 083 € par mois brut et 583 € par mois issus des biens immobiliers. Betty a 583 € par mois issus de biens immobiliers.	+ 207,29 €/an net soit 17,27 €/mois
	Alain, pensionné de 67 ans touche une pension de 1 308 € par mois brut et des revenus d'activité de 333 € par mois brut.	+ 548 €/an net soit 45,74 €/mois

Source : Exposé des motifs de la proposition de loi à La Chambre

IPM Graphics

Le piège fiscal à la pension en passe d'être résolu

▣ Cette mesure touchera pas moins de 280 000 personnes

► "C'est aussi un progrès substantiel", se réjouit Daniel Bacquelaine. "Parfois, les pensionnés sont victimes d'un piège fiscal. C'est-à-dire qu'une augmentation de la pension brute se traduisait par une diminution de la pension nette, ce qui était absolument anormal. À côté de cela, certains avaient une réduction de fiscalité importante au titre d'allocations de remplacement parce qu'ils avaient une pension très basse. Mais dès qu'ils touchaient 1€ de salaire en plus, leur réduction de fiscalité tombait à zéro et ils payaient beaucoup plus d'impôts. On supprime aussi ce piège-là."

Le gouvernement était intervenu l'année passée pour qu'une augmentation de la pension brute ne se traduise jamais par une diminution de la pension nette. "On est allés plus loin en faisant en sorte que toute augmentation de pension brute se traduise par une augmentation de pension nette", explique le ministre. Le texte a été voté en 1^{re} lecture en commission Finances à la chambre. Une 2^e lecture a été demandée la semaine dernière par les socialistes.

Le texte règle le cas des pensionnés ainsi que celui des bénéficiaires d'une allocation maladie-invalidité. Des chômeurs, également concernés par le problème du piège fiscal vis-à-vis de leurs revenus de remplacements, ne sont pas visés par la proposition de loi. Le chef de groupe PS, Ahmed Laaouej, a déposé un amendement les concernant.

"Je m'explique difficilement leur proposition. Je ne vois qu'une

explication qui vaut ce qu'elle vaut", indique Daniel Bacquelaine qui présente le cas d'un chômeur qui retrouve du travail en cours d'année et perd alors la réduction fiscale à laquelle il a droit sur son allocation de chômage, étant donné que cette dernière est aussi un revenu de remplacement.

"Ça me semble un peu tiré par les cheveux. Je trouve que ça n'a rien à voir avec les pensionnés car ça ne concerne qu'une seule année, celle où le chômeur retrouve du travail. Une fois qu'il a retrouvé du travail, le chômeur n'a plus d'allocations de chômage tandis que le pensionné, lui, reste pensionné, poursuit le ministre qui pense qu'il s'agit "un peu" d'une manœuvre de retardement. "Je ne serais pas heurté par le fait d'introduire une disposition qui touche aussi les chômeurs parce qu'il y a une certaine logique à ne pas pénaliser celui qui a retrouvé du travail. Ce que

je dis, c'est que ce sont deux choses différentes. On peut venir avec une autre proposition qui traite le problème des chômeurs, mais, ici, beaucoup de pensionnés se réjouissent de cette disposition et je trouve qu'il ne faut pas la retarder."

CETTE DERNIÈRE MESURE touchera 280 000 personnes. "Ces trois mesures renforcent le pouvoir d'achat pour 800 000 pensionnés sur 2 400 000. Je trouve que c'est significatif puisque ça représente un pensionné sur trois", conclut Daniel Bacquelaine.

Cl. V.

“La pension à 67 ans ? PAS LA MESUR la plus populaire”



Daniel Bacquelaine veut à tout prix faire passer la pension à mi-temps avant les élections.

Pourquoi avoir réformé les pensions ?

“Tout le monde s'accorde à dire qu'on allait droit dans le mur pour reprendre l'expression d'un ancien ministre des Pensions Michel Dardenne (PS) –, parce que le rapport entre les actifs et les pensionnés évolue de manière défavorable à la garantie d'un système de pension. Aujourd'hui, il y a 1,8 actif pour un pensionné. En 2040, il n'y aura plus que 1,5 actif. Le budget des pensions en 10 ans est passé de 28 milliards (2007) à 46,9 milliards (2018), ce qui est phénoménal.”

Qu'avez-vous fait ?

“On a reporté progressivement l'âge de la pension légale et l'âge de la pension anticipée. On n'a évidemment pas considéré que tout le monde devait travailler jusqu'à 67 ans. C'est un slogan qui est parfois utilisé mais ce n'est pas ça. Seulement 10 % de la population travaille jusqu'à 65 ans. Ce n'est pas en fixant l'âge légal à 67 - à partir de 2030 - que d'un coup, tout le monde va travailler jusqu'à 67 ans. On a créé une plage allant de 60 à 67 ans. Ceux qui ont commencé tôt, peuvent partir à 60 ans. On a fixé l'âge de la pension anticipée, générale, à 63 ans, avec 42 ans de carrière. Il y avait longtemps qu'on savait que le problème existait. Pour la première fois, on a entrepris une réforme fondamentale et majeure du système. Il y a eu avant moi, avant Alexander de

Croo et avant Vincent Van Quickenborne, 10 ministres socialistes durant 25 ans. Ils ont fait des constats, souvent, mais n'ont pas entrepris les réformes nécessaires. Le premier gouvernement qui a commencé à réformer le système, c'est le gouvernement Di Rupo.”

Quel est le prochain dossier ?

“Par rapport à tous les projets engrangés, il y en a encore un qui me tient particulièrement à cœur : la pension à mi-temps. J'aimerais que le Parlement puisse s'associer au gouvernement sur ce sujet. Si on demande aux gens de travailler un peu plus longtemps, il faut aussi prendre des mesures qui aménagent la fin de carrière de manière plus souple. La pension à mi-temps élargit le libre choix du travailleur. Beaucoup de personnes prennent la pension anticipée parce que c'est du tout ou rien aujourd'hui alors que, si on leur proposait de rester à moitié dans l'activité qui les occupe et à moitié de prendre leur pension, sans doute qu'elles opteraient pour cette possibilité. Ça permet à la fois d'augmenter le taux d'activité des personnes plus âgées et ça offre une nouvelle possibilité d'organisation de la vie pour chacun. Je pense que c'est vraiment une bonne mesure. Et ça va de pair avec la pénibilité des métiers parce qu'à un moment donné, les gens ont envie de souffler un peu.”

Reste-t-il un dernier projet ?

“Non. Je crois qu'on arrive au bout puisque la pénibilité, c'est renvoyé à la concertation sociale entre syndicats et employeurs dans le secteur privé. Mais pour le reste, on a beaucoup avancé. Je pense que c'est une législature de réformes socio-économiques extrêmement importantes. On a décidé de former ce gouvernement en écartant les conflits communautaires et le débat institutionnel. Ça nous a permis de nous consacrer à 100 % sur les grands dossiers sociétaux. Et la réforme en matière de pension est une des plus importantes. J'espère que le prochain gouvernement pourra poursuivre, quelle que soit sa composition.”

Les mesures que vous avez prises n'ont pas toujours été populaires.

“Je cite toujours la réforme des pensions comme la réforme pour les générations futures. Ce n'est pas toujours simple car le timing politique est encadré par celui des échéances électorales or il faut de la vision pour ça. Il faut pouvoir prendre des mesures qui n'apparaissent pas comme extrêmement populaires mais qui permettent d'aller au-delà des échéances. C'est sûr que les 67 ans, ce n'est pas la mesure la plus populaire que j'ai prise. Mais quand les gens se mettent à réfléchir à l'ensemble de la réforme, ils se rendent compte, surtout s'ils ont des enfants, de ce que ça génère. La proposition du PS de revenir à 65 ans, je trouve ça sidérant.”

Entretien > Cl. V.